

Compte-rendu : Stage de Formation à l'évaluation des 11 et 12 janvier 2020 à Guerlédan (22)

Samedi : 9h30 – 12h30 et 13h30 – 18h30

Dimanche : 9h – 12h30 et 13h30-15h

Animateur : Farid Si Moussa DFR Ligue Bretagne

Organisation : Ligue Bretagne et Patrick Fillon, président

Samedi 11 janvier

9h30 : Accueil des participants.

Accueil et présentation des participants.

Présentation du planning des deux jours, avec modifications possibles en fonction de l'évolution du stage.

7 personnes présentes à la formation (en italiques : membres du CTR Bretagne) :

Éric Avenel 1^{er} dan BF. Pas d'expérience de juge. 1er stage de formation.

→ **formation initiale**

Rémi Besrest 5^{ème} dan DE. 10 ans au moins d'expérience de juge. 5^{ème} stage de formation.

→ **formation continue et inscription sur la liste des juges d'examen.**

Patrick Fillon 5^{ème} dan DE. Organisateur. 5-6 ans d'expérience de juge. 3-4 stages de formation.

→ **formation continue et organisateur d'examen.**

Marc Gandolphe 4^{ème} dan BF. Pas d'expérience de juge. 2 stages de formation.

→ **formation continue et inscription sur la liste des juges d'examen.**

Jean-Jacques Le Ny 4^{ème} dan BF. 2-3 ans d'expérience de juge. 1 stage de formation.

→ **formation continue et inscription sur la liste des juges d'examen.**

Pascal Piveteau 4^{ème} dan DE. 2-3 ans d'expérience de juge. 2-3 stages de formation.

→ **formation continue et inscription sur la liste des juges d'examen.**

Éric Ségura 3^{ème} dan BE1. Pas d'expérience de juge. 1er stage de formation.

→ **formation initiale**

Absent excusé (maladie) : **Martin Gaumont** 3^{ème} dan CQP.

10h15 : Exercice de pratique de l'évaluation (support vidéo)

Objectifs :

- **pratiquer deux évaluations** de passage de grade (avec évaluation et retour au candidat par écrits individuels)
- montrer la difficulté de l'objectivité en observant les différences d'évaluation entre les 8 personnes faisant l'exercice
- utiliser ensuite ces retours pour faire un apport théorique sur les critères d'évaluation.

Deux passages de grades en vidéo pris au hasard parmi 9 sont visionnés l'un après l'autre. Sans apport théorique pour le moment, *de manière spontanée et en fonction de l'expérience de chacun*, chacun donne une évaluation des passages projetés en vidéo. Les documents individuels d'évaluation (cf. ci-dessous) sont remis à Farid qui en fera une synthèse pour un retour et une analyse en début d'après-midi.

Consigne :

« - Donner : le niveau supposé du passage, le niveau où le candidat serait reçu, le niveau ou le candidat ne serait pas reçu.

- À partir du niveau supposé, évaluation de la prestation (formulation libre de cette évaluation), et formulation d'éléments qui permettraient au candidat de progresser. »

<u>Passage n°</u>	<u>Passage n°</u>
Niveau supposé du passage :	Niveau supposé du passage :
Niveau où le candidat serait reçu :	Niveau où le candidat serait reçu :
Niveau ou le candidat ne serait pas reçu :	Niveau ou le candidat ne serait pas reçu :
À partir du niveau supposé, évaluation :	À partir du niveau supposé, évaluation :
Évaluation proprement dite	Évaluation proprement dite
Proposition d'éléments pour progresser	Proposition d'éléments pour progresser

11h10 : Petit temps de pause et administratif

- Explication de la nécessité de *remplir une feuille de présence* mentionnant les motivations des candidats : Art 3,3 du *Cahier des charges des actions de formation et technique de juin 2019* :
« Une feuille de présence devra être remplie, précisant les motivations de chaque stagiaire (formation initiale examinateur, formation continue examinateur, fonction, formation continue enseignant, formation pratiquant) et sera paraphée conjointement par le Président de la structure organisatrice du stage et du cadre technique intervenant. »

- Réponses à des questions posées : formation initiale et continue, nombre d'heures obligatoires de formation (12), lien entre ce stage et la liste des juges pour 2 ans.

11h30 : Temps de pratique au dojo

Thème : principes et formes.

Objectifs :

- pratiquer un peu l'aïkido pour se sortir la tête du théorique
- illustrer la différence entre **formes et principes**, différence qui sera utilisée l'après-midi pour aborder les critères d'évaluation.

Farid lit les premières phrases de la p.19 du règlement de la CSDGE qui ouvre à ces notions de principes et de formes :

« II – 1 RECOMMANDATIONS SUR LES MODALITES DE DELIBERATION

Le rôle d'examineur de grade dan dans le cadre de l'UFA suppose la conscience et la prise en compte de la diversité de l'Aïkido.

Cette diversité n'est que la conséquence de la richesse de la discipline qui autorise bien des stratégies pédagogiques qui, tout en se réclamant des mêmes perspectives, principes et valeurs, prennent des formes sensiblement différentes. Elles proposent alors, de fait, des réalités de pratiques distinctes qui n'en sont pas pour autant irréductibles.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'examineur UFA est donc confronté à cette diversité de prestations. Un certain nombre d'outils d'observation, d'analyse et de communication sont à sa disposition pour se forger une opinion et l'objectiver au maximum. »

Puis 2 membres du CTR animent un cours :

- Marc Gandolphe présente une séquence d'échauffement / Aïkitaïso.

- Jean-Jacques Le Ny présente 4 formes du mouvement *Ikkyo omote* sur *Kata dori Men uchi*.

À chaque fois nous pratiquons la forme proposée et changeons de partenaire. Nous terminons par un *jyu-waza* de ces 4 formes.

Échanges sur les tatamis à propos de cet exercice.

12h30 : Pause / repas du midi.

13h30 : Reprise.

Retour sur les évaluations du matin.

<u>1ère vidéo : passage n°7</u>	<u>2ème vidéo : passage n° 4</u>
<i>Niveau supposé : 1^{er} dan à 100 %.</i>	<i>Niveau supposé : 1^{er} dan 37 % - 2ème dan 50 % 3ème dan 13 %</i>
<i>Serait reçu : au 2ème dan 13 % - au 1^{er} dan 37 %</i>	<i>Serait reçu : au 1^{er} dan 100 % dont 25 % pas au-dessus - au 2ème dan 62 %- au 3ème dan 13 %.</i>
<i>Refusé au 1^{er} dan 50 %.</i>	<i>Refusé : 0 %</i>
<i>Évaluation :</i> <i>- haut du corps trop fort, haut et bas du corps désunifiés 63 %</i> <i>- Décentrage, en force 63 %</i>	<i>Évaluation :</i> <i>- bons déplacements, bonne fluidité 75 %</i> <i>- Manque d'intégrité et de contrôle (aux armes et en randori) 63 %</i>
<i>Éléments de progression :</i> <i>- Déplacements 75 %</i>	<i>Éléments de progression :</i> <i>- Contrôle aux armes 75 %</i> <i>- Meilleure connexion à uké 50 %</i>

Farid remarque un **accord assez important sur les évaluations** (niveau supposé du passage, niveau auquel on aurait reçu le candidat), alors qu'aucun apport théorique n'avait été fait avant l'exercice. C'est encourageant et cela *note aussi l'assez grande expérience des stagiaires en matière d'évaluation.*

Le travail théorique à venir sur les critères servira donc davantage à nous donner un vocabulaire commun pour l'évaluation qu'à se mettre d'accord sur nos évaluations spontanées.

14h40 : Travail de théorie sur les critères et le règlement CSDGE.

– Lecture du texte de la page 19 du règlement CSDGE (« *Modalités de délibération* ») et échanges sur ce texte.
Quel sens a-t-il pour nous ?

Quelques points majeurs ressortent :

- Ce texte cherche à ramener les désaccords sur des formes de pratique à des **discussions sur ce qui est commun** : critères et principes communs. Ce point est vu positivement.
- Il montre la **tolérance nécessaire sur les diverses formes** et empêche légalement une sanction d'un candidat qui serait refusé pour avoir une « mauvaise » forme. Ce point est vu positivement.

- La fin du texte sonne assez négativement. On y sent l'écho de problèmes passés et un souci diplomatique d'arrondir les angles. Cela se voit dans le texte et y apporte un **aspect assez lourd** qui n'est pas présent au début. La toute première phrase, par exemple, suffirait.

→ *Suggestion faite à la CSDGE : garder cette première phrase et oublier les détails de milieu et fin qui viennent faire exister une négativité et une lourdeur qui n'a pas lieu d'être dans un texte qui se veut inspirant.*

15h

– Lecture de la page 20 du Règlement CSDGE : « *Différents éléments à prendre en compte lors de l'évaluation* »

Cette page est centrale puisqu'elle n'est ni plus ni moins que **la page qui définit les critères d'évaluation** d'un examen de dan.

Lecture attentive puis exercice de classement de toutes ces notions un peu éparpillées : chacun doit ranger les notions en gras dans une rubrique :

lié au corps - lié à l'esprit/au mental - lié à la relation au partenaire - autre

En fonction des réponses majoritaires pour chaque notion, nous faisons ce classement, assez classique finalement, des notions :

Critères d'évaluation (p. 20 du règlement CSDGE)

1 - **La Connaissance du répertoire** (= « connaissance formelle des techniques »)

2 - **La Logique de construction des techniques** (= « construction des techniques », en 3 phases : placement, déséquilibre et engagement)

3 - **Le principe général d'Intégrité**, qui regroupe les éléments suivants :

Lié au corps

- Attitude
- Unité du corps
- Équilibre
- Relâchement
- Condition physique

Lié à l'esprit

- Respect
- Sérénité
- Concentration
- Vigilance
- Détermination
- (- Attitude)
- (- Relâchement)
- (- Disponibilité)

Lié à la relation au partenaire

- Respect
- Vigilance
- Ma-aï
- Irimi
- Atemi
- Pertinence des directions
- Connexion
- Disponibilité

ainsi que **le caractère non-traumatisant de la technique.**

Le respect du **Reichiki** (ou Reigisao) encadre enfin toute la pratique.

15h45

– Lecture de la p. 21 et réflexion sur la phrase : « *La pondération ou hiérarchisation de l'importance relative de ces critères est laissée à la liberté des examinateurs en fonction de leur culture et de leur formation personnelles.* »

Cette phrase laisse le groupe un peu perplexe : après avoir défini des critères d'évaluation, il semble apparaître un arbitraire total dans leur pondération et importance.

Il est fait mention que c'est une phrase qui « sonne » du même son que la fin de la p. 19, comme un écho de problèmes anciens qui amène à cette formulation diplomatique et conciliante.

Il est suggéré de définir cette pondération en amont et collectivement, ou au moins dans chaque jury.

L'expression « liberté des examinateurs » gagnerait à être remplacée par « liberté du jury » : cela éviterait que l'arbitraire de pondération d'un examinateur fausse toute une évaluation (juge pondérant démesurément le respect du reichiki, par exemple, ou n'accordant d'importance qu'à l'irimi, au détriment de tout autre élément).

Farid propose de faire remonter ces remarques au CTN et à la commission « Formation à l'évaluation ».

16h15 : pause de 15mn

16h30 : Travail théorique : le Cheminement pour parvenir à une évaluation

Farid propose le document ci-dessous et le commente.

Cheminement d'une évaluation

Impression première

→ sentiment (émotion, sensation même parfois)

Formulation spontanée

(intérieure souvent, parfois partagée avec l'autre juge)

→ « Magnifique », « j'adore ce qu'il fait », « il m'agace par son comportement », « j'aime pas », « c'est mou », etc.

Recul

→ que se passe-t-il en soi, *conscientiser* que l'on a un jugement spontané

→ Il faut ici un effort de *volonté*, une *lucidité de perception de soi*.

→ importance de la concentration / fatigue, les conditions d'examen, etc.

Analyse

→ Pourquoi ce sentiment, qu'y a-t-il derrière ?

→ Aide à l'analyse : « Je n'aime pas / j'aime ce que je vois **parce que...** »

Après le « parce que », **reformuler jusqu'à ce que des termes appartenant à la liste des critères apparaissent** :
« ce critère X ou Y n'est pas respecté ».

→ **Quantifier et objectiver la raison pour laquelle le critère n'est pas respecté.**

→ « Nous pouvons voir qu'il n'est pas respecté *parce que...* »

suivi d'une évaluation *partageable, factuelle, observable, quantifiable si possible.*

Formulation à caractère objectif

(pour soi / pour le candidat)

→ *Pour soi* : « il y a tel manquement sur **tel** critère, cela s'observe quand il fait **tel** mouvement **car tel ou tel fait observable apparaît.** »
Classer la réussite ou le manquement dans la liste des critères officiels.

→ *Pour le candidat* : même chose, qui peut être suivi d'une **reformulation invitant à une piste de travail** :
« Pour pallier à tel manquement, il vous faut améliorer **tel et tel** point. »

Objectifs :

- **être capable de formuler une évaluation en termes objectivables**
- être capable de **faire le cheminement intellectuel qui va de l'impression** première face à une prestation, un mouvement, **à la formulation d'un jugement objectif**, neutre affectivement, *utile au candidat et formulé avec les notions présentées à la p. 20 du règlement.*

Le document est présenté, explicité et illustré à travers quelques exemples et exercices.
(ex : passer de « c'est mou » à « il y a un manque de détermination qui s'observe parce que le partenaire n'est jamais déséquilibré sur vos déplacements irimi »).

Les stagiaires trouvent ce document intéressant et utile.
Il semble pouvoir aider à faire un *retour qui reste motivant à continuer la pratique pour le candidat*, un retour *qui ne soit pas un jugement sur sa personne, ni sur son aikido en général.*
Il est dans la ligne de ce que demande le règlement : le jury se doit d'être accueillant, non dénigrant, neutre.

Les stagiaires, à la demande de Farid, indiquent que le document gagnerait à être étoffé par plus d'exemples différenciés, qui montreraient plus nettement le lien avec les critères d'évaluation.

17h15 : Exercice de pratique de l'évaluation (support vidéo)

Objectifs :

- **pratiquer** deux évaluations de passage de grade
- utiliser tout l'apport théorique précédent (critères, cheminement vers la formulation) pour **faire une évaluation en termes de critères.**

Deux autres passages de grades pris au hasard parmi 9 sont visionnés l'un après l'autre.
Les retours de chacun sont partagés collectivement.
Cette fois-ci un retour unanime est constitué pour les deux candidats vidéos.

<u>1ère vidéo : passage n° 7</u>	<u>2ème vidéo : passage n° 9</u>
<i>Niveau supposé</i> : 1 ^{er} dan 100 %	<i>Niveau supposé</i> : 4ème dan 63 % - 3è dan 37 %
<i>Serait reçu</i> : au 2ème dan 12 % - au 1 ^{er} dan 44 %	<i>Serait reçu</i> : au 4ème dan 63 % - au 3ème dan 100 % dont 37 % pas au-dessus.
<i>Serait refusé au 1^{er} dan</i> : 44 %.	
<i>Évaluation</i> : - Connaissance formelle : correcte - Construction : manque de pertinence dans les déplacements : pas de sortie de ligne ou de prise d'angle - Intégrité : attitude verticale mais vrillée, d'où travail en force.	<i>Évaluation</i> : - Connaissance formelle : très bien - Construction : très bien sauf pertinence des déplacements en randori - Intégrité : manquement furtifs mais réels au centrage
<i>Éléments de progression</i> : - travailler les techniques en les concevant à partir du déplacement (pieds) et non de l'action faite sur uké	<i>Éléments de progression</i> : - Centrage permanent

Fin de la journée de samedi

Dimanche 12 janvier

9h : Accueil et présentation du programme de la journée

9h10 : Travail théorique sur l'évaluation des niveaux dan, du 1^{er} au 4^{ème} dan

Exercice et partage : comment concevons-nous spontanément les niveaux dan ?
→ 5-6 mn de réflexion individuelle puis tour de table pour les 4 niveaux.

Objectif :

- faire ressortir nos représentations spontanées, héritées de notre culture aikido, de notre parcours et notre histoire personnelle et collective dans cet art, des grades dan.

Ces conceptions spontanées sont riches et légitimes, mais il faut aussi les confronter au texte légal de la CSDGE.

Résultat :

<u>1^{er} dan</u>	<u>2^{ème} dan</u>	<u>3^{ème} dan</u>	<u>4^{ème} dan</u>
- Les bases, kihon. - Connaissance formelle - Sho : le début	- Mouvement, rythme, dynamique. - Plus de déséquilibre, entrées plus marquées	- Puissance, martialité - Adaptation et variations - Vigilance à son intégrité	- Adaptabilité et liberté - Maîtrise - Sérénité - Vision - Intégrité parfaite

À la lumière de nos représentations spontanées des niveaux, une lecture est faite du règlement CSDGE sur les 4 niveaux (pp. 24-27).

Une synthèse est proposée entre le texte légal et des représentations issues de notre culture et notre histoire en aikido :

	<u>1^{er} dan</u>	<u>2^{ème} dan</u>	<u>3^{ème} dan</u>	<u>4^{ème} dan</u>
<u>Mot-clé CSDGE</u>	Connaissance	Compétence	Liberté	Maîtrise
<u>Synthèse CSDGE /groupe de travail, de ce stage</u>	- Connaissance formelle - Construction visible - Shisei, centrage	- Intensité plus grande qu'au 1 ^{er} dan - Rythme et continuité tout au long du mouvement - Martialité et irimi	- Adaptation et liberté - Maîtrise du rythme par la maîtrise de l'irimi - Contrôle permanent	- Maîtrise complète - Liberté et adaptation aux spécificités - Sérénité - Vision

– Une discussion a émergé, nous semblant faire remonter un point important : la différence entre 1^{er} et 2^{ème} dan apparaît dans le règlement CSDGE comme une différence de degré d'approfondissement et non une différence de fond.

La notion de fluidité y pose question : elle n'apparaît pas dans les critères du 1^{er} dan alors qu'elle est une notion caractéristique et constitutive de l'aïkido.

→ réflexions sur les notions de fluidité, continuité, rythme. Il est suggéré de *préciser le texte de la CSDGE au 1^{er} dan* pour ne pas rendre acceptable au 1^{er} dan des formes de travail où la technique devient hachée voire arrêtée, sous prétexte que les notions de fluidité ou continuité ne sont pas mentionnées.

Farid propose de faire remonter ces remarques au CTN et à la commission « Formation à l'évaluation ».

10h30 : Temps de pratique au dojo : évaluation du jury en situation

Mise en situation de 2 passages de grade avec un jury de 2 examinateurs et 2 observateurs de jury. Un retour sera fait au jury quant aux 3 temps suivants : Interrogation, délibération, retour au candidat.

Dispositif :

- Jury 1 / Observateurs 1 : Pascal Piveteau et Jean-Jacques Le Ny (Jean-Jacques fera l'interrogation). Candidat : Éric Ségura, simulation de passage de 4ème dan.
- Jury 2 / Observateurs 2 : Rémi Besrest et Marc Gandolphe (Marc fera l'interrogation). Candidat : Éric Avenel, simulation de passage de 3ème dan.
- Deux ukés supplémentaires : Patrick Fillon et Farid Si Moussa.

Le 1^{er} passage a lieu et un retour est fait à partir de grilles d'évaluation de jury comme ci-dessous.



GRILLE D'OBSERVATION D'UN JURY D'EXAMEN DAN

I – LORS DE L'INTERROGATION

Respect de la procédure

- Reigi saho
- Choix de Uké
- Placement
- Durée

Comportement

- Attitude corporelle
- Relation aux candidats
- Parole (articulation, débit, intensité, intonation)

Techniques demandées aux candidats

- Rythme de l'interrogation
- Logique de l'interrogation
- Équilibre entre les différentes formes de travail
- Respect de la nomenclature

II – LORS DE LA DÉLIBÉRATION

- Procédure employée
- Attitude des membres du jury
- Prises de parole
- Critères de jugement
- Jugements/écarts

III – LORS DU RETOUR AUX CANDIDATS

- Procédure employée
- Attitude des membres du jury
- Contenu du retour aux candidats

Des remarques diverses sont faites aux évaluateurs par les observateurs et Farid.
L'ensemble de la prestation des évaluateurs est plutôt très réussi.

Quelques points d'amélioration notés :

- Interrogation : clarté et précision de la voix parfois en défaut.
- Très bien pour la délibération et le retour au candidat.

12h30 : Pause / repas du midi.

13h30 : Reprise.

Le second passage a lieu et un retour est fait.

Là aussi l'ensemble de la prestation des évaluateurs est plutôt très réussi.

Quelques points d'amélioration notés :

- Interrogation : clarté et précision de la voix parfois en défaut là encore.
- Très bien aussi pour la délibération.
- Retour au candidat : Très bien mais juste un point : dans le retour pour donner au candidat des pistes d'amélioration, la frontière est floue avec le fait de se substituer au professeur. Attention à donner des pistes sans pour autant faire un mini-cours. C'est surtout une question de formulation.

15h : Conclusion et fin du stage

Le stage se termine là.

Les 12h de formation ont été bien remplies :

- **Chacun a pu travailler sur 4 évaluations**, avec retour, évaluation des évaluations et échange pour chacun.
- **Une évaluation supplémentaire en dojo, avec retour et évaluation de leur évaluation, pour 4 stagiaires** parmi les 5 qui seront éventuellement amenés à être examinateurs sur les deux ans à venir (Rémi Besrest, Marc Gandolphe, Jean-Jacques Le Ny, Pascal Piveteau, Éric Ségura. Voir dérogations éventuelles pour Jean-Jacques Le Ny et Marc Gandolphe qui ont un Brevet Fédéral et non un B.E.).

→ l'objectif de travail et de confrontation à l'évaluation dans le concret est atteint.

- **Les temps théoriques ont permis d'aborder les textes essentiels de la CSDGE** : critères d'évaluation et niveaux, principes et formes, formulation de l'évaluation aux candidats. Ce furent des moments de débat parfois vigoureux mais très respectueux.

Cette intelligence collective a aussi permis de faire émerger des questions ou des difficultés que le DFR fera remonter au CTN et à la commission « Formation à l'évaluation », avec pour quoi pas l'espoir que ce stage contribue à une modification de textes qui nous semblaient parfois améliorables.

Pour la ligue Bretagne, le 15 janvier 2020,

Patrick Fillon, président de ligue

Farid Si Moussa DFR Bretagne.